

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DES TRAVAUX

MAÎTRE D'OUVRAGE	ARCHITECTE	ENTREPRENEUR
<p>SEL BOUCHET 9 rte de cognac 16130 SAINT FORT SUR LE NE</p>	<p>AGENCE D'ARCHITECTURE ALAIN GESSON 15 Bld Poitou Charentes 16000 ANGOULEME</p>	<p>LOT N°13 – SOL SOUPLE NOM : DANIEL FARGEAS Adresse : 392 rue de la ciboulette 16430 CHAMPNIERS</p>

Désignation de l'opération : Construction d'un bâtiment à vocation médicale

Maître d'Ouvrage : SEL BOUCHET

Représenté par : MR BOUCHET

Je soussigné, SEL BOUCHET , maître d'ouvrage,

Assisté de M. Alain GESSON, architecte, après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par L'entrepreneur désigné ci-dessus au titre du marché en date du 22/12/2017 rectifié selon avenant du 25/02/2019

- en présence de l'entrepreneur (ou son représentant)
- en l'absence de l'entrepreneur, dûment convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du _____ déclare que :
- la réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du **01 JUILLET 2019**.
- la réception est prononcée, avec effet à la date du _____, assortie des réserves mentionnées dans l'état des réserves ci-annexé.
- la réception est refusée pour les motifs suivants :

En application de l'article 1792-6 du code civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

La réception constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévu par l'article 1792-3 du code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définis aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du code civil.

Fait à ANGOULEME, le **11 DECEMBRE 2019**.
En 3 exemplaires.

L'architecte



L'entrepreneur

Le Maître d'ouvrage

SOCIETE DANIEL FARGEAS
Revêtements SOLS et MURS
Sarl au capital de 33 000 €
392 rue de la ciboulette
16430 CHAMPNIERS
Tél/Fax : 05 45 65 65 29
Siret : 441 154 037 00011 - APE 43 33 Z

392 rue de la Ciboulette 16430 CHAMPNIERS

MARCHE

Désignation de l'opération : Aménagement du bâtiment administratif C TRANCHE CONDITIONNELLE au lycée Sainte Marthe Chavagnes
51 rue du Minage 16000 Angoulême.

Maître d'ouvrage : Lycée Sainte Marthe Chavagnes 51 rue du Minage 16000 ANGOULEME
représenté par Mme Véronique Desport

Maître d'œuvre : LEVRON INGENIERIE
197 rue de Basseau 16000 ANGOULEME
Mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Référence du marché : **Lot 11 Sols souple**

Je soussigné, M. Guy LEVRON gérant de LEVRON INGENIERIE, Maître d'œuvre,

- En présence du représentant légal du maître d'ouvrage.
- En présence du délégué du représentant légal du maître d'ouvrage.
- En l'absence du représentant légal du maître d'ouvrage dûment avisé par mes soins.

Après avoir procédé aux examens et vérifications des travaux exécutés par l'entreprise titulaire du marché ci-dessus, constate que :

- Les épreuves prévues au marché sont concluantes, à l'exception de celles indiquées au paragraphe réserves ci-dessous (1).
- Les travaux et prestations prévues au marché ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués au paragraphe réserves ci-dessous (1).
- Les ouvrages sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées au paragraphe réserves ci-dessous (1).

et déclare que :

- La réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du 22 novembre 2019
- La réception est prononcée, avec effet à la date du , assortie des réserves mentionnées au paragraphe réserves ci-dessous (1).
- La réception est refusée pour les motifs consignés au paragraphe réserves ci-dessous (1).

En application de l'article 1792-6 du Code civil, l'entreprise demeure tenue de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception. Celle-ci constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du Code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définies aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du Code civil.

RESERVES (1)

- _____
- **RESERVES LEVEE LE :**

POUR VISA

Fait à ANGOULÈME, le 25 novembre 2019,
En trois exemplaires dûment signés par chacune des parties

Le maître d'œuvre :
M. Guy LEVRON

Le maître d'ouvrage :
Mme Véronique DESPORT

L'entrepreneur :



197, rue de Basseau - BP 41127
16004 ANGOULÈME CEDEX
Tél. 09 77 06 20 127 / 05 45 94 86 00
Mail : levrin.ingenierie@wanadoo.fr
RCS Angoulême B 344 706 254

Lycée Ste Marthe-Chavagnes
51, rue du Minage
16022 ANGOULEME CEDEX
Tél. 05 45 37 02 50
Fax 05 45 94 98 94

SOCIETE DANIEL FARGEAS
Revêtements SOUS et MURS
Sarl au capital de 100 000 €
392 rue de la Ciboulette
16430 CHAMPNIERS
Tél/Fax: 05 45 66 65 29
Siret : 447 719 037 00011 - APE 43 33 Z



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
RECEPTION DES TRAVAUX
DECISION DE RECEPTION¹

EXE6

Le formulaire EXE6 est un modèle, qui peut être utilisé par le maître de l'ouvrage, pour formaliser sa décision de réception, relative aux travaux commandés dans le cadre d'un marché public.

A - Identification du maître de l'ouvrage.

GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey
16023 ANGOULEME Cedex

B - Identification du titulaire du marché public.

DANIEL FARGEAS
392 Rue de la Ciboulette
16430 CHAMPNIERS

C - Identification du maître d'œuvre.

SCM ARCHIPEL
23 Avenue Clémence Isaure
17200 ROYAN

D - Objet du marché public.

Réaménagement et extension de la déchetterie de Brébonzat à L'Isle d'Espagnac

E - Objet de la décision de réception.

La présente décision a pour objet la réception des prestations désignées ci-dessous :

Lot 10 Revêtement de sol souple

CHAMPA

F - Décision du maître de l'ouvrage.

Au vu :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- du procès-verbal des opérations préalables à la réception, en date du 3/10/2019, et des propositions présentées le 7/10/2019 par le maître d'œuvre ;
- de la lettre, en date du , par laquelle le titulaire du marché public accepte la réfaction proposée ;

le maître de l'ouvrage décide :
(Cocher la case correspondante.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

1. que la date retenue, pour l'achèvement des travaux, est fixée au 25/10/2019

 2. que la réception est prononcée ;
(Cocher la case correspondante.)
- 2.1. sans réserve.
- 2.2. sous réserve :
(Cocher la case correspondante.)
- 2.2.1. de l'exécution concluante des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.
- 2.2.2. de l'exécution des travaux et prestations, énumérés à l'annexe n° ci-jointe, avant le
- 2.3. avec réserve :
(Cocher la case correspondante.)
- 2.3.1. le titulaire doit remédier, avant le aux imperfections et malfaçons indiquées à l'annexe n° ci-jointe.
- 2.3.1.1. Toutefois, il est proposé que cette dernière réserve soit levée, si le titulaire du marché public accepte une réfaction égale en prix de base à (*Indiquer le montant de la réfaction.*) :
.....
- 2.3.2. les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en état, avant le
- 2.3.3. les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications des fournisseurs, avant le

G - Signature du maître de l'ouvrage.

A : Angoulême, le 04/01/2021

Signature
(maître de l'ouvrage)

Le Président,

SMAPE
25 Bd Besson Bey
10023 ANGOULEME Cedex

Jean-Jacques FOURNIE



Date de mise à jour : 25/02/2011.



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
RECEPTION DES TRAVAUX
DECISION DE RECEPTION

EXE6

A - Identification du pouvoir adjudicateur .

Centre Hospitalier d'Angoulême
Rond Point de Girac – CS 55055 St Michel – 16959 ANGOULEME cedex 9

B - Identification du maître d'ouvrage .

Hôpitaux du Sud Charente
Route de St Bonnet – BP 50031 – 16300 BARBEZIEUX

C - Identification du titulaire du marché public.

Ent. FARGEAS
392, rue de la Ciboulette
16430 CHAMPNIERS

D - Identification du maître d'œuvre.

Nicolas GENAUD – Architecte
5, place du Palet – 16000 ANGOULEME

E - Objet du marché public.

Travaux d'extension d'une unité d'hébergement pour 10 résidents – Résidence « Le Trèfle »

Lot 7 - Sols souples

F - Objet de la décision de réception.

La présente décision a pour objet la réception globale de l'ouvrage

G - Décision du maître de l'ouvrage.

Au vu :

- du procès-verbal des opérations préalables à la réception, en date du 17 FEV. 2020, et des propositions présentées le 17 FEV. 2020 par le maître d'œuvre ;
- de la lettre, en date du , par laquelle le titulaire du marché public accepte la réfaction proposée ;

le maître de l'ouvrage décide :

1. que la date retenue, pour l'achèvement des travaux, est fixée au 17 FEV. 2020
2. que la réception est prononcée ;
 - 2.1. sans réserve.
 - 2.2. sous réserve :
 - 2.2.1. de l'exécution concluante des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.
 - 2.2.2. de l'exécution des travaux et prestations, énumérés à l'annexe n° ci-jointe, avant le
 - 2.3. avec réserve :
 - 2.3.1. le titulaire doit remédier, avant le , aux imperfections et malfaçons indiquées à l'annexe n° ci-jointe.
 - 2.3.1.1. Toutefois, il est proposé que cette dernière réserve soit levée, si le titulaire du marché public accepte une réfaction égale en prix de base à (*Indiquer le montant de la réfaction.*) :
 - 2.3.2. les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en état, avant le
 - 2.3.3. les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications des fournisseurs, avant le

H - Signature du maître de l'ouvrage.

A Baubézieux , le 17/02/2020

Signature du maître d'ouvrage





MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE6

RECEPTION DES TRAVAUX

DECISION DE RECEPTION

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME
Rond-point de Girac – CS 55055 SAINT MICHEL
16959 ANGOULEME cedex 9

B - Identification du titulaire du marché public.

Ent. FARGEAS
392, rue de la Ciboulette - 16430 CHAMPNIERS

C - Identification du maître d'œuvre.

Nicolas GENAUD – Architecte
5, place du Palet – 16000 ANGOULEME

D - Objet du marché public.

Construction d'un bâtiment IFA – CESU – Centre de simulation

Lot 7 - Sols souples

E - Objet de la décision de réception.

La présente décision a pour objet la réception globale de l'ouvrage

F - Décision du maître de l'ouvrage.

Au vu :

- du procès-verbal des opérations préalables à la réception, en date du **26 JUIN 2020** , et des propositions présentées le **26 JUIN 2020** par le maître d'œuvre ;
- de la lettre, en date du , par laquelle le titulaire du marché public accepte la réfaction proposée ;

le maître de l'ouvrage décide :

1. que la date retenue, pour l'achèvement des travaux, est fixée au **26 JUIN 2020**
2. que la réception est prononcée ;
 - 2.1. sans réserve.
 - 2.2. sous réserve :
 - 2.2.1. de l'exécution concluante des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.
 - 2.2.2. de l'exécution des travaux et prestations, énumérés à l'annexe n° ci-jointe, avant le
 - 2.3. avec réserve :
 - 2.3.1. le titulaire doit remédier, avant le , aux imperfections et malfaçons indiquées à l'annexe n° ci-jointe.
 - 2.3.1.1. Toutefois, il est proposé que cette dernière réserve soit levée, si le titulaire du marché public accepte une réfaction égale en prix de base à (*Indiquer le montant de la réfaction.*) :
 - 2.3.2. les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en état, avant le
 - 2.3.3. les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications des fournisseurs, avant le

G - Signature du maître de l'ouvrage.

A *Angoulême* , le **9/07/2020**

Signature du maître d'ouvrage



Le Directeur des Affaires Logistiques,
des Achats
et du Développement Durable
Nicolas PRENTOUT



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
RECEPTION DES TRAVAUX
DECISION DE RECEPTION

EXE6

A - Identification du maître de l'ouvrage.

OPH de l'ANGOUMOIS
42 Bd du Dr Duroselle
CS 32313 – 16023 ANGOULEME Cedex
Tél : 05 45 94 28 00
oph16@oph-angoumois.fr

B - Identification du titulaire du marché public.

Société DANIEL FARGEAS
392, rue de la Ciboulette,
16 340 Champniers
Tél : 05 45 65 65 29
d.fargeas@wanadoo.fr

C - Identification du maître d'œuvre.

Nicolas GENAUD, architecte DPLG
5 Place du Palet
16000 ANGOULEME
Tél : 05 45 38 06 05
nicolasgenaud.architecte@gmail.com

D - Objet du marché public.

CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS ET D'UN LOCAL COMMERCIAL
24 rue de la Libération 16400 LA COURONNE

Lot n°11 Sols souples

E - Objet de la décision de réception.

La présente décision a pour objet la réception des prestations désignées ci-dessous :
Travaux ayant fait l'objet du marché n°2018040 du lot n°11 Sols souples et de son avenant

F - Décision du maître de l'ouvrage.

Au vu :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- du procès-verbal des opérations préalables à la réception, en date du 22/07/20 et des propositions présentées le 24/07/20 par le maître d'œuvre ;
- de la lettre, en date du , par laquelle le titulaire du marché public accepte la réfaction proposée ;

le maître de l'ouvrage décide :
(Cocher la case correspondante.)

1. que la date retenue, pour l'achèvement des travaux, est fixée au 22/07/20

2. que la réception est prononcée ;
(Cocher la case correspondante.)

2.1. sans réserve.

2.2. sous réserve :
(Cocher la case correspondante.)

2.2.1. de l'exécution concluante des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.

2.2.2. de l'exécution des travaux et prestations, énumérés à l'annexe n° ci-jointe,
avant le

2.3. avec réserve :
(Cocher la case correspondante.)

2.3.1. le titulaire doit remédier, avant le , aux imperfections et malfaçons indiquées à
l'annexe n° ci-jointe.

2.3.1.1. Toutefois, il est proposé que cette dernière réserve soit levée, si le titulaire du marché
public accepte une réfaction égale en prix de base à (*Indiquer le montant de la réfaction.*) :
.....

2.3.2. les installations de chantier doivent été repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en
état, avant le

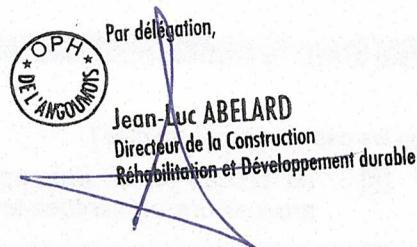
2.3.3. les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications
des fournisseurs, avant le

G - Signature du maître de l'ouvrage.

A : Angoulême, le 25/07/2020

Signature
(maître de l'ouvrage)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



Procès-verbal de réception de travaux

Maitre d'Ouvrage

Lycée Sainte Marthe Chavagnes 51 rue du Minage 16000 ANGOULEME

Désignation de l'opération : Extension collège sur salle B06 et extension du LP sur foyer de l'établissement scolaire Sainte Marthe Chavagnes site du 171 Rue de Paris ANGOULEME

Entreprise : Société DANIEL FARGEAS 392 Rue de la Ciboulette 16430 CHAMPNIERS

Référence du marché : Lot N°10 SOLS SOUPLES

Je soussigné, M. Guy LEVRON gérant de LEVRON INGENIERIE, Mandataire de l'équipe de Maîtrise d'œuvre,

- En présence du représentant légal du maître d'ouvrage représenté par Madame Véronique DESPORT.
- En présence de l'entreprise dûment convoquée
- En l'absence de l'entreprise dûment convoquée.

Après avoir procédé aux examens et vérifications des travaux exécutés par l'entreprise titulaire du marché ci-dessus, constate que :

- Les épreuves prévues au marché sont concluantes, à l'exception de celles indiquées au paragraphe réserves ci-dessous (1).
- Les travaux et prestations prévues au marché ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués au paragraphe réserves ci-dessous (1).
- Les ouvrages sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées au paragraphe réserves ci-dessous (1).

et déclare que :

- La réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du 24 septembre 2020
- La réception est prononcée, avec effet à la date du , assortie des réserves mentionnées au paragraphe réserves ci-dessous (1).
- La réception est refusée pour les motifs consignés au paragraphe réserves ci-dessous (1).

En application de l'article 1792-6 du Code civil, l'entreprise demeure tenu de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception. Celle-ci constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du Code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définies aux articles 1792,1792-2 et 2270 du Code civil.

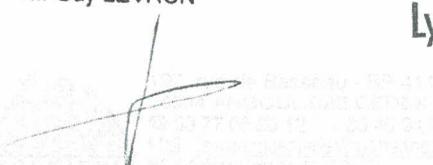
RESERVES (1)

- Fournir DOE
-
-

POUR VISA

Fait à ANGOULÈME, le 24 septembre 2020,
En trois exemplaires dûment signés par chacune des parties

Le maître d'œuvre :
M. Guy LEVRON



Le maître d'ouvrage :
Mme Véronique DESPORT
Lycée St Marthe-Chavagnes
51, rue du Minage
16022 ANGOULEME CEDEX
Tél. 05 45 37 02 50
Fax 05 45 94 98 94

L'entrepreneur :
SOCIETE DANIEL FARGEAS
Sarl au capital de 33 000 €
392 rue de la Ciboulette
16430 CHAMPNIERS
Tél./Fax : 05 45 65 65 29
Siret : 447 754 037 00011
Code APE 43.33 Z

- (1) En cas d'inexécution dans le délai fixé, les travaux peuvent après mise en demeure resté infructueuse, être exécutés aux frais et risques de l'entrepreneur défaillant, en application, de l'article 1792-6 du Code Civil.
- (2) Le cas échéant, sera mentionnée l'absence de l'entrepreneur

Entreprise Daniel FARGEAS
392 rue de la Ciboulette
16430 CHAMPIERS

Lycée Sainte Marthe Chavagnes

MARCHE

Désignation de l'opération : **Aménagement des salles de classe 104 et 106 - Lycée Sainte Marthe Chavagnes**
51 Rue du Minage 16000 ANGOULEME

Maître d'ouvrage : Lycée Sainte Marthe Chavagnes 51 rue du Minage 16000 ANGOULEME représentée par Mme Véronique Desport

Maître d'œuvre : LEVRON INGENIERIE

Référence du marché : Lot 04 Revêtement de sol

Je soussigné, M. Guy LEVRON gérant de LEVRON INGENIERIE, Maître d'œuvre,

- En présence du représentant légal du maître d'ouvrage.
- En présence du délégué du représentant légal du maître d'ouvrage.
- En l'absence du représentant légal du maître d'ouvrage dûment avisé par mes soins.

Après avoir procédé aux examens et vérifications des travaux exécutés par l'entreprise titulaire du marché ci-dessus, constate que :

- Les épreuves prévues au marché sont concluantes, à l'exception de celles indiquées au paragraphe réserves ci-dessous (1).
- Les travaux et prestations prévues au marché ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués au paragraphe réserves ci-dessous (1).
- Les ouvrages sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées au paragraphe réserves ci-dessous (1).

et déclare que :

- La réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du 03/07/2020
- La réception est prononcée, avec effet à la date du , assortie des réserves mentionnées au paragraphe réserves ci-dessous (1).
- La réception est refusée pour les motifs consignés au paragraphe réserves ci-dessous (1).

En application de l'article 1792-6 du Code civil, l'entreprise demeure tenue de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception. Celle-ci constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du Code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définies aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du Code civil.

RESERVES (1)

- _____
- _____
- _____

POUR VISA

Fait à ANGOULÈME, le 03 juillet 2020,
En trois exemplaires dûment signés par chacune des parties

Le maître d'œuvre :
M. Guy LEVRON

Le maître d'ouvrage :
Mme Véronique DESPORT

L'entrepreneur :

[Signature]
Lycée Ste Marthe-Chavagnes
51, rue du Minage
16022 ANGOULEME CEDEX
Tél. 05 45 37 02 50
Fax 05 45 94 98 94

SOCIETE DANIEL FARGEAS
Sarl au capital de 33'000 €
392 rue de la Ciboulette
16430 CHAMPIERS
Tél./Fax : 05 45 65 65 29
Siret : 447 754 037 00011
Code APE 43.33 Z

Procès-verbal de réception de travaux

Maitre d'Ouvrage

OGEC Saint Pierre 25 rue des Grandes Maisons 16200 JARNAC

Désignation de l'opération : Intégration de l'école élémentaire sur le site du collège de l'établissement scolaire Saint Pierre site du 25 Rue des Grandes Maisons 16200 JARNAC

Entreprise : Société DANIEL FARGEAS 392 Rue de la Ciboulette 16430 CHAMPIERS

Référence du marché : Lot N°06 SOLS SOUPLES

Je soussigné, M. Guy LEVRON gérant de LEVRON INGENIERIE, Mandataire de l'équipe de Maîtrise d'œuvre,

- En présence du représentant légal du maître d'ouvrage représenté par Madame Valérie STROHMEGER.
- En présence de l'entreprise dûment convoquée
- En l'absence de l'entreprise dûment convoquée.

Après avoir procédé aux examens et vérifications des travaux exécutés par l'entreprise titulaire du marché ci-dessus, constate que :

- Les épreuves prévues au marché sont concluantes, à l'exception de celles indiquées au paragraphe réserves ci-dessous (1).
- Les travaux et prestations prévues au marché ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués au paragraphe réserves ci-dessous (1).
- Les ouvrages sont conformes aux spécifications du marché, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées au paragraphe réserves ci-dessous (1).

et déclare que :

- La réception est prononcée sans réserve, avec effet à la date du 9 septembre 2020
- La réception est prononcée, avec effet à la date du , assortie des réserves mentionnées au paragraphe réserves ci-dessous (1).
- La réception est refusée pour les motifs consignés au paragraphe réserves ci-dessous (1).

En application de l'article 1792-6 du Code civil, l'entreprise demeure tenue de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception. Celle-ci constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du Code civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définies aux articles 1792,1792-2 et 2270 du Code civil.

RESERVES (1)

■
■
■

POUR VISA

Fait à ANGOULÈME, le 9 septembre 2020,
En trois exemplaires dûment signés par chacune des parties

Le maître d'œuvre :
M. Guy LEVRON

Le maître d'ouvrage :
Mme Valérie STROHMEGER

197, rue de Passeau - BP 41127
16004 ANGOULÈME CEDEX
Tél. 09 77 09 40 12 / 05 46 94 86 00
Mail : levron.ingenierie@orange.fr
PCP : 447 754 037 00011

SOCIÉTÉ DANIEL FARGEAS
Sarl au capital de 33 000 €
392 rue de la Ciboulette
16430 CHAMPIERS
Tél./Fax : 05 45 65 65 29
Siret : 447 754 037 00011
Code APE 43.33 Z

- (1) En cas d'inexécution dans le délai fixé, les travaux peuvent après mise en demeure resté infructueuse, être exécutés aux frais et risques de l'entrepreneur défaillant, en application, de l'article 1792-6 du Code Civil.
(2) Le cas échéant, sera mentionnée l'absence de l'entrepreneur



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE9

RECEPTION DES TRAVAUX

PROPOSITIONS DU MAITRE D'ŒUVRE ET DECISION DU MAITRE DE L'OUVRAGE RELATIVES À LA LEVÉE DES RÉSERVES

A - Identification du pouvoir adjudicateur .

Territoires Charente

1, impasse Trufière – 16000 ANGOULEME

B - Identification du titulaire du marché public.

Ent. FARGEAS

392, rue de la Ciboulette - 16430 Champniers

C - Identification du maître d'œuvre.

Nicolas GENAUD – Architecte

5, place du Palet – 16000 ANGOULEME

D - Objet du marché public.

Réhabilitation d'un immeuble – 22, rue Guy Ragnaud – 16000 ANGOULEME

Lot 08 - SOLS SOUPLES

E - Objet de la levée des réserves.

La levée des réserves porte sur réception globale de l'ouvrage.

F - Propositions du maître d'œuvre relatives au procès-verbal de levée des réserves.

Au vu du procès-verbal de levée des réserves, en date du 3 Février 2021

je soussigné, Nicolas GENAUD, maître d'œuvre, propose :

1. de rapporter la réception des travaux et prestations, l'exécution des épreuves mentionnées dans la décision de réception des ouvrages du n'ayant pas été concluantes.
2. de lever toutes les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages.
3. de maintenir l'ensemble des réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le
4. parmi les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages intervenue le, de lever celles figurant dans l'annexe n° du présent formulaire.

Il est proposé de maintenir les réserves suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

- 4.1 l'exécution des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.
- 4.2 l'exécution des travaux et prestations listés à l'annexe n° ci-jointe.
- 4.3 la correction des imperfections et malfaçons indiquées à l'annexe n° ci-jointe.
- 4.4 les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en état, avant le
- 4.5 les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications des fournisseurs, avant le

G - Signature du maître d'œuvre.

A Angoulême, le 3 Février 2021



I - Décision du maître de l'ouvrage.

Au vu du procès-verbal de levée des réserves, en date du 3 Février 2021,
et des propositions complémentaires présentées le 3 Février 2021 par le maître d'œuvre ;
le maître de l'ouvrage décide :

1. d'accepter toutes les propositions complémentaires du maître d'œuvre relatives au procès-verbal de levée des réserves.
 2. de ne pas retenir les propositions complémentaires du maître d'œuvre relatives au procès-verbal de levée des réserves et de :
 - 2.1 rapporter la réception des travaux et prestations, l'exécution des épreuves mentionnées dans la décision de réception des ouvrages du n'ayant pas été concluantes.
 - 2.2 lever toutes les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le
 - 2.3 maintenir l'ensemble des réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le
 - 2.4 parmi les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages intervenue le, lever celles figurant dans l'annexe n° du présent formulaire.
- Il est décidé de maintenir les réserves suivantes :
(Cocher la case correspondante.)
- 2.4.1 l'exécution des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.
 - 2.4.2 l'exécution des travaux et prestations listés à l'annexe n° ci-jointe.
 - 2.4.3 la correction des imperfections et malfaçons indiquées à l'annexe n° ci-jointe.
 - 2.4.4 les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en état, avant le
 - 2.4.5 les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications des fournisseurs, avant le

J - Signature du maître de l'ouvrage.

A : Angoulême , le 26/02/21.

Signature du maître de l'ouvrage

SAEMI TERRITOIRES CHARENTE
Le Directeur


Philippe MAYLIN



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE9

RECEPTION DES TRAVAUX

PROPOSITIONS DU MAITRE D'ŒUVRE ET DECISION DU MAITRE DE L'OUVRAGE RELATIVES À LA LEVÉE DES RÉSERVES

A - Identification du pouvoir adjudicateur .

Territoires Charente

1, impasse Trufière – 16000 ANGOULEME

B - Identification du titulaire du marché public.

Ent. FARGEAS

392, rue de la Ciboulette - 16430 Champniers

C - Identification du maître d'œuvre.

Nicolas GENAUD – Architecte

5, place du Palet – 16000 ANGOULEME

D - Objet du marché public.

Réhabilitation d'un immeuble – 22, rue Guy Ragnaud – 16000 ANGOULEME

Lot 8B - SOLS SOUPLES

E - Objet de la levée des réserves.

La levée des réserves porte sur réception globale de l'ouvrage.

F - Propositions du maître d'œuvre relatives au procès-verbal de levée des réserves.

Au vu du procès-verbal de levée des réserves, en date du 3 Février 2021

je soussigné, Nicolas GENAUD, maître d'œuvre, propose :

1. de rapporter la réception des travaux et prestations, l'exécution des épreuves mentionnées dans la décision de réception des ouvrages du n'ayant pas été concluantes.
2. de lever toutes les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages.
3. de maintenir l'ensemble des réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le
4. parmi les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages intervenue le de lever celles figurant dans l'annexe n° du présent formulaire.

Il est proposé de maintenir les réserves suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

- 4.1 l'exécution des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.
- 4.2 l'exécution des travaux et prestations listés à l'annexe n° ci-jointe.
- 4.3 la correction des imperfections et malfaçons indiquées à l'annexe n° ci-jointe.
- 4.4 les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en état, avant le
- 4.5 les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications des fournisseurs, avant le

G - Signature du maître d'œuvre.

A Angoulême, le 3 Février 2021



I - Décision du maître de l'ouvrage.

Au vu du procès-verbal de levée des réserves, en date du ...3 Février 2021 et des propositions complémentaires présentées le ...3 Février 2021 par le maître d'œuvre ; le maître de l'ouvrage décide :

1. d'accepter toutes les propositions complémentaires du maître d'œuvre relatives au procès-verbal de levée des réserves.
 2. de ne pas retenir les propositions complémentaires du maître d'œuvre relatives au procès-verbal de levée des réserves et de :
 - 2.1 rapporter la réception des travaux et prestations, l'exécution des épreuves mentionnées dans la décision de réception des ouvrages du n'ayant pas été concluantes.
 - 2.2 lever toutes les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le
 - 2.3 maintenir l'ensemble des réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages, intervenue le
 - 2.4 parmi les réserves dont était assortie la décision de réception des ouvrages intervenue le , lever celles figurant dans l'annexe n° du présent formulaire.
- Il est décidé de maintenir les réserves suivantes :
(Cocher la case correspondante.)
- 2.4.1 l'exécution des épreuves énumérées à l'annexe n° ci-jointe.
 - 2.4.2 l'exécution des travaux et prestations listés à l'annexe n° ci-jointe.
 - 2.4.3 la correction des imperfections et malfaçons indiquées à l'annexe n° ci-jointe.
 - 2.4.4 les installations de chantier doivent être repliées et les terrains et les lieux doivent être remis en état, avant le
 - 2.4.5 les conditions de pose des équipements doivent être mises en conformité avec les spécifications des fournisseurs, avant le

J - Signature du maître de l'ouvrage.

A : ...Angoulême....., le 26/02/21

Signature du maître de l'ouvrage

SAEML TERRITOIRES CHARENTE
Le Directeur



Philippe MAYLIN



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES EXE4
RECEPTION DES TRAVAUX
PROCES-VERBAL DES OPERATIONS PREALABLES A LA RECEPTION¹

Le formulaire EXE4 est un modèle, qui peut être utilisé par le maître d'œuvre, pour formaliser le procès-verbal des opérations préalables à la décision de réception des ouvrages.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE DE NONAC

4, Rue des Moissonneurs - 16190 NONAC

B - Identification du titulaire du marché public.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SOCIETE DANIEL FARGEAS

392, Rue de la Ciboulette - 16430 CHAMPNIERS

C - Identification du maître d'œuvre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du maître d'œuvre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

ATELIER NEYRAT-MICHELET

10, Rue de la Gâtine - 16000 ANGOULEME

D - Objet du marché public.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Aménagement thermique d'une salle de loisirs

E - Objet des opérations préalables à la réception des ouvrages.

Date d'achèvement des travaux proposés par le titulaire du marché public : **16 Octobre 2020**

Les opérations préalables à la réception des ouvrages portent sur :
(Cocher la case correspondante.)

la réception de l'ouvrage comportant les prestations suivantes :

LOT N°05 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

la réception partielle de l'ouvrage relative aux prestations désignées ci-dessous :

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

F - Procès-verbal des opérations préalables à la réception des ouvrages.

Je soussigné, **Christophe Michelet**, co-gérant de l'**Atelier Neyrat-Michelet**, maître d'œuvre,
(Rappeler les nom et prénom du maître d'œuvre et cocher les cases correspondantes.)

- en présence du représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice ;
- en l'absence du représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, dûment avisé par mes soins ;
- en présence du titulaire du marché public ;
- en l'absence du titulaire du marché public dûment convoqué, par courrier en date du

après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :
(Cocher les cases correspondantes.)

1. les épreuves, prévues au marché public :

- n'ont pas été effectuées ;
- ont été effectuées, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-jointe ;
 - et sont concluantes ;
 - et sont concluantes, à l'exception de celles indiquées à l'annexe ci-jointe ;

2. les travaux et prestations, prévus au marché public :

- ont été exécutés ;
- ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-jointe ;

3. les ouvrages :

- sont conformes aux spécifications du marché public ;
- sont conformes aux spécifications du marché public, à l'exception des imperfections ou malfaçons indiquées à l'annexe ci-jointe ;

4. les conditions de pose des équipements :

- sont conformes aux spécifications des fournisseurs ;
- ne sont pas conformes aux spécifications des fournisseurs.

5. les installations de chantier :

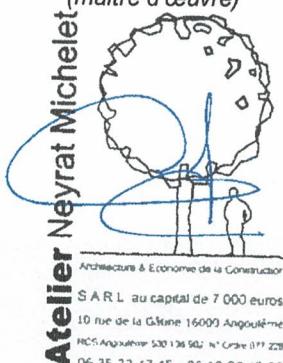
- ont été repliées ;
- n'ont pas été repliées ;

6. les terrains et les lieux :

- ont été remis en état ;
- n'ont pas été remis en état.

Dressé le 16 Octobre 2020

Signature
(maître d'œuvre)



Accepté le 16 Octobre 2020

Signature
(titulaire)

SOCIETE DANIEL FARGEAS

Sarl au capital de 33 000 €
392 rue de la Ciboulette
16430 CHAMPIERS
Tél./Fax : 05 45 65 65 29
Siret : 447 754 087 00011
Code APE 4333 Z

PROCES VERBAL DE RECEPTION DES TRAVAUX MARCHE PRIVE

1 - DESIGNATION DE L'OPERATION

NATURE DE L'OPERATION : **Construction d'un bâtiment à usage d'atelier et de bureaux**

ADRESSE : Chemin de Lartigot
33360 LATRESNE

2 - RECEPTION

MAITRE D'OUVRAGE : **AMOPIERRE**
Représente par M. Ionas

ADRESSE : 41 Rue du Professeur Calmette
BP 50145
33151 CENON CEDEX

LOT : 13 - SOLS SOUPLES

ENTREPRISE : SOCIETE DANIEL FARGEAS

Je soussigné, Monsieur IONAS, Maître de l'Ouvrage,

- En présence de la personne responsable du marché.
 En présence de M. , représentant la personne responsable du marché.

Avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par l'entreprise désignée dans l'annexe du présent procès-verbal (1) dûment convoqués.
Déclare que :

- La réception des travaux est prononcée sans réserve, avec effet à la date du :
- La réception des travaux est prononcée, avec effet à la date du : assortie des réserves mentionnées dans l'annexe
- La réception des travaux est prononcée sans réserve, avec effet à la date du : *18/12/2020* assortie du parfait achèvement de travaux mentionnées dans l'annexe
- La réception des travaux est refusée pour les motifs consignés dans l'annexe précitée.

En application de l'article 1792-6 du Code Civil, les entrepreneurs demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.
Celle-ci constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 18792-3 du Code Civil et de la responsabilité décennale des constructeurs définie aux articles 1792, 1792-2 et 2270 du Code Civil.

Fait à LATRESNE, le 18/12/2020

L'ENTREPRISE

LE MAITRE D'OUVRAGE


AMOPIERRE
Bâtissons le futur
Promotion Immobilière et Aménagement Foncier
41, rue du Professeur Calmette - BP 50145
33151 CENON CEDEX
Mail : contact@amopierre.fr

(1) L'annexe sera également signée par le Maître d'Ouvrage

ANNEXE AU PROCES VERBAL DE RECEPTION DES TRAVAUX MARCHE PRIVE

3 - DESIGNATION DE L'OPERATION

NATURE DE L'OPERATION : **Construction d'un bâtiment à usage d'atelier et de bureaux**

ADRESSE : Chemin de Lartigot
33360 LATRESNE

MAITRE D'OUVRAGE : **AMOPIERRE**
Représente par M. Ionas

MAITRE D'OEUVRE EXECUTION : **2AMO Représentée par Mr FLAYAC**

LOT : **13 SOLS SOUPLES**

ENTREPRISE : **SOCIETE DANIEL FARGEAS**

4 - RESERVES OU PARFAITS ACHEVEMENTS

- reprendre au dessus plinthe bureau 04 -
- manquer plinthe dernier porte bureau 31 et dans couloir R+1
- faire l'isolation portes open space sous extincteur
- faire finition du raccord sol / rampe dans escalier
- Transmettre DOE

Fait à LATRESNE, le 18/12/2020,

L'ENTREPRISE

SOLS TEAM
Revêtements SOLS et MURS
Sarlin Capital de 33 000€
24 rue du Docteur Guy Ragnaud
16000 ANGOULEME
Tél / Fax : 05 45 65 65 29
Siret : 447 754 037 00029 - APE : 4333Z


AMOPIERRE
LE MAITRE D'OUVRAGE
Daussous le fait

Promotion immobilière et Aménagement Foncier
41, rue du Professeur Cametie - BP 101
33150 Nérac CEDEX
Mél : contact.amopierre.fr